

(1)

**CERTIFICAT DE POSITION MILITAIRE
OU
ATTESTATION DE SERVICES
AU MINISTÈRE DES ARMÉES ²**

Le ³

certifie que M ⁴

est employé(e) depuis deux ans au moins : ⁵

- au sein du ministère des armées
 dans la gendarmerie nationale (pour les militaires uniquement)

Fait à....., le 20
(cachet et signature)

¹ Cachet de l'autorité délivrant le certificat.

² Rayer la mention inutile.

³ Commandant d'unité, chef d'établissement ou de service.

⁴ A compléter par Monsieur ou Madame suivi des NOM et prénom(s).

⁵ Cocher la case utile.